



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois

Question écrite n° 119618

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise en oeuvre de la loi n° 2000-197 du 6 mars 2000 visant à renforcer le rôle de l'école dans la prévention et la détection des faits de mauvais traitement à enfants. En effet, il semblerait que le décret d'application de l'article unique de ce texte, relatif aux conditions d'application du titre IIbis du code de la santé publique sur la prévention et la détection des faits de mauvais traitement à enfants, n'ait pas encore été adopté à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119618

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 2007, page 2047